Garantie du fabricant ECOVACS Europe GmbH

1. Généralités

La société ECOVACS Europe GmbH, Holzstr. 2, 40221 Dusseldorf, garantit aux consommateurs finaux qui sont sur le territoire de la France que, aux conditions suivantes et pour la durée de 2 ans à partir de la date du premier achat, les appareils (à part les accumulateurs) ne présentent pas de vices ou de défauts de matériel ou de main-d'œuvre dus à la fabrication quand ils sont utilisés conformément à leur objet dans les foyers d'habitation. La garantie ainsi donnée par ECOVACS Europe GmbH laisse inchangés les droits à la garantie légale revenant au consommateur et ne leur impose aucune restriction.

Pour preuve de la garantie ainsi que pour preuve de propriété, il faut produire le justificatif d'achat original (la facture originale ou, selon le cas, la confirmation de paiement). Le justificatif doit comporter la date d'achat, le nom et l'adresse du commerçant ou de la boutique en ligne ECOVACS ainsi que la désignation complète du type de l'appareil.

Pour faire valoir votre droit de garantie, veuillez vous adresser à nous par e-mail en écrivant à l'adresse de messagerie service@ecovacs-europe.com ou par téléphone au 0182-884355. Notre équipe support vous fera parvenir par e-mail un formulaire de réponse que vous pourrez nous renvoyer avec le justificatif original de paiement et la marchandise défectueuse. Veuillez nous faire savoir en même temps quel est le vice ou le défaut qui existe et quand il apparaît ou, selon le cas, quand il est apparu pour la première fois.

2. Qu'est-ce qui est couvert par la garantie ?

Si un vice ou un défaut devait exceptionnellement apparaître pendant la durée de la garantie, alors dans la mesure où le client fait valoir le droit qui lui revient dans le cadre de la garantie du fabricant, ECOVACS Europe GmbH prendra l'une des mesures suivantes, qu'elle choisira discrétionnairement :

- réparer l'appareil,
- échanger l'appareil ou le remplacer par un autre produit qui est neuf ou qui a été fabriqué avec des pièces neuves ou avec des pièces d'occasion encore utilisables et qui, du point de vue fonctionnel, correspond au moins au produit d'origine, ou
- échanger l'appareil et le remplacer par un autre produit qui est neuf et qui est un modèle d'assemblage présentant des fonctions au moins de même valeur ou assemblées/intégrées par rapport au produit d'origine, ou
- rembourser le prix d'achat du produit.

S'il existe un cas de mise en jeu de la garantie et si ECOVACS Europe GmbH procède à la réparation ou à l'échange, la durée de la garantie ne recommence pas à courir depuis le début au moment où l'acheteur reçoit la marchandise réparée ou fournie en échange. La durée de la garantie prend donc toujours fin à l'expiration des 2 ans, calculés à partir de la date du premier achat, indépendamment d'éventuels cas de mise en jeu de la garantie. Tous les anciens appareils échangés et toutes les pièces échangées deviennent la propriété d'ECOVACS Europe GmbH. Le contrat de garantie exclut tout autre droit. L'exclusion ne s'applique pas en en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle et à la santé, en cas de faute intentionnelle et de négligence grossière, en cas de responsabilité du fait des produits et en cas de manquement à des obligations essentielles qui compromettent la possibilité d'atteindre l'objet de la garantie. De la même manière, cette exclusion n'affecte pas les droits à la garantie légale.

3. Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Il n'existe pas de cas de mise en jeu de la garantie si le vice ou le défaut de l'appareil est dû à une ou plusieurs des circonstances suivantes :

- l'usure normale (notamment l'usure des accumulateurs) ;
- une manipulation, un traitement, une utilisation ou un entretien de l'appareil qui sont inappropriés, faits sans ménagement ou qui ne sont pas conformes à l'objet auquel l'appareil destiné ;
- les dégâts dus aux chocs ou aux chutes à la suite de la non-utilisation du système de sécurité (ventouse et cordon de sécurité) ;
- le fait de changer, d'enlever ou, dans d'autres cas, de rendre méconnaissables ou illisibles la désignation du type ou le numéro de série qui est sur l'appareil ;
- les dommages causés par les accidents ou par d'autres influences (la foudre, le feu, l'eau) ou par d'autres cas de force majeure ;
- la circonstance que l'accumulateur a été court-circuité, au cas où le joint du boîtier de l'accumulateur ou les cellules ont été endommagés par l'acheteur ;
- l'utilisation des accumulateurs dans d'autres appareils que ceux prévus pour cela ;
- l'inobservation des avertissements de sécurité et/ou du mode d'emploi ;
- l'endommagement intentionnel ou, selon le cas, dolosif de l'appareil ou de l'accumulateur ;
- l'utilisation de pièces de rechange du produit ou d'autres pièces de rechange (y compris de consommables) qui ne font pas partie de l'offre ou des recommandations d'ECOVACS Europe GmbH ;
- tous les actes de réparation, d'adaptation, de modification ou de transformation de l'appareil qui ont été exécutés par des personnes qui n'y ont pas été autorisées par ECOVACS Europe GmbH ;
- un transport fait par soi-même et non conforme à l'objet (par ex., avec un emballage inapproprié) ;
- l'utilisation de l'appareil à des fins professionnelles ou dans le cadre une activité professionnelle.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'existe pas de vice ou de défaut au sens des présentes conditions de la garantie s'il faut procéder à une modification ou à une adaptation sur l'appareil pour permettre de faire une utilisation de l'appareil pour laquelle l'appareil n'était pas prévu dans sa spécification d'origine (par ex., l'adaptation à une autre norme de réception ou de raccordement).

La présente garantie ne s'applique pas aux accessoires et aux autres consommables comme les filtres ou les brosses.